

RÉPONSE À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENT N°3 DE LA FCEI

**DEMANDE CONJOINTE RELATIVE À LA FIXATION DE TAUX DE
RENDEMENT ET DE STRUCTURES DE CAPITAL**

DOSSIER R-4156-2021

SERVICES D'INTRAGAZ

Question 1 :

Références:

- (i) B-0027, p. 13.

Préambule :

- (i)

« Q53. How do you assess the business risk of Intragaz?

A53. I noted above that the arrangement whereby Intragaz is a separate entity with its own cost-of-service rates, and with Énergir as its only customer, is unusual. In North America it is common for gas LDCs to own the storage they use in providing distribution service, and for the cost of that storage to be a component of the LDC's cost of service, rather than for the regulator to determine a separate storage rate. However, I consider that, in practice, the business risk of Intragaz is bound up with the business risk of Énergir. Intragaz is integrated with Énergir in the sense that Intragaz provides all of its storage capacity to Énergir (including through a recent expansion contracted to Énergir on a long-term basis).⁵² Since, fundamentally, Intragaz provides storage services to Énergir on a cost-of-service basis and does not have any other customers, I do not see any reason to differentiate the business risk of Intragaz from that of Énergir. I therefore consider the business risk of Intragaz and Énergir to be the same. »

Questions :

- 1.1 Y a-t-il des facteurs techniques, réglementaires ou autres qui font en sorte qu'il serait impossible pour Intragaz de commercialiser ses services auprès de clients hors Québec? Par exemple, mais sans s'y limiter, y aurait-il de tels empêchements concernant le fait d'offrir ses services à des clients qui livrent à Iroquois, Cornwall, East Hereford, dans Enbridge EDA ou à des clients autres qu'Énergir dans Énergir EDA?

Réponse :

Intragaz n'est pas au courant des exigences qu'elle aurait à respecter afin de pouvoir offrir ses services à l'extérieur du Québec. Cependant, un des enjeux envisagés serait que le site de Saint-Flavien est raccordé au réseau de distribution d'Énergir et non au réseau de transport. Afin de desservir un client autre qu'Énergir à partir du site de Saint-Flavien, il faudrait donc trouver une façon d'acheminer le gaz sur le réseau d'Énergir. Il est également à prévoir que les revenus d'Intragaz dépendraient des conditions du marché à desservir et que ceux-ci seraient amputés par les coûts de transport et autres coûts encourus pour permettre à un client situé hors Québec de bénéficier des services d'Intragaz. C'est justement la situation d'Intragaz à titre d'emmagasineur en franchise qui résulte en une valeur ajoutée d'importance pour Énergir. Donc même si Intragaz était en mesure d'offrir ses services à l'extérieur du Québec, il n'est aucunement certain qu'elle serait en mesure de récupérer l'ensemble de ses coûts. Finalement, la taille limitée des réservoirs d'Intragaz ne permettrait pas de desservir plus d'un client à la fois.

- 1.2 Veuillez indiquer si Intragaz est à risque que le service qu'elle offre ne trouve plus preneur. Dans l'affirmative, veuillez expliquer comment ce risque a évolué depuis 10 ans et les circonstances dans lesquelles il se concrétiserait. Veuillez au besoin offrir une réponse distincte pour les sites de Saint-Flavien et Pointe-du-Lac.

Réponse :

Intragaz est confiante qu'Énergir continuera d'avoir recours à ses services tant que ceux-ci demeureront pertinents pour le distributeur.